



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-07-2025 /

Dossier complet le : 12-09-2025 /

N° d'enregistrement : 004304/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin ALDI sur la commune de Cholet (49300)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

IMMALDI ET COMPAGNIE

N° SIRET

37856863800084

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RAOUL

Prénom(s)

Kevin

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera implanté sur un site de 6607 m², localisé 25 avenue Edmond Michelet à Cholet (49300). Il s'inscrit dans une vaste zone d'activités industrielles et commerciales au Nord-est du centre-ville. Après démolition des constructions existantes (habitations et local d'activités) et mise à disposition du terrain nu par les propriétaires actuels, le projet prévoit la construction d'un nouveau magasin ALDI d'une surface de vente de 999 m² et d'une emprise au sol de 1834 m², l'aménagement de 2562 m² de voiries parkings ainsi que 2107 m² d'espaces verts. Les dispositions du projet sont présentées sur le plan de masse en Annexe 5. Le projet prévoit la réalisation de 70 places de stationnement ouvertes au public (64 perméables) dont 3 places PMR, 4 places familles et 9 places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques. Les accès au supermarché ALDI seront aménagés au Sud à partir de l'avenue Edmond Michelet. Surface de plancher : 1426 m² Surface de bâtiments démolis : 814 m² (selon plan masse existant) (les démolitions ne sont pas du ressort du pétitionnaire qui acquiert le terrain nu et dépollue. Elles seront réalisées par les propriétaires actuels) Linéaire de haies détruit : 87 m : nombre d'arbres détruit : 10 (selon plan masse existant) (le pétitionnaire acquiert

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à construire un nouveau magasin ALDI, selon les exigences actuelles de l'enseigne et les normes techniques et commerciales en vigueur. Ce projet vise à améliorer le confort d'achat des clients et des employés de ce commerce alimentaire de proximité par la création d'un magasin moderne avec une organisation optimisée dans une zone d'activités dédiée, facilement accessible et bien desservie. L'implantation du projet apparaît cohérente avec les besoins de l'enseigne et de la clientèle, les orientations du PLU de la commune (zone UYc dont la vocation est d'accueillir des activités commerciales et tertiaires) et les enjeux environnementaux notamment l'absence d'artificialisation des sols avec la réhabilitation d'un ancien site d'activité et la démolition d'habitations inoccupées qui se retrouvaient absorbées par le développement de la zone d'activités. Le concept de magasin sera moderne et reposera sur un espace de vente repensé avec un bâtiment lumineux et ouvert, et des parcours de circulations complètement remaniés avec des allées élargies. Le nouveau magasin sera de haute qualité environnementale et intégrera l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Des places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques seront également

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date d'ouverture previsionnelle du supermarche est prevue pour le 3eme trimestre 2026. Les travaux, d'une duree previsionnelle de 6-7 mois, comprendront : - la realisation des terrassements pour la plateforme du batiment et des travaux de gros oeuvre, - la realisation des operations de terrassements et aménagements des voiries, parkings, reseaux et systeme de gestion des eaux pluviales, - l'aménagement des espaces verts, - les operations de second oeuvre et d'aménagement interieur du magasin. Les operations de demolition auront ete effectuees prealablement par les proprietaires actuels, le maitre d'ouvrage devant prendre possession d'un terrain depollue, demoli et mis a nu. Une demarche de tri selectif des dechets sera mise en oeuvre lors de la construction du magasin. Les operations les plus sensibles vis-a-vis de la faune (demolitions et mise a nu du terrain) ne sont pas organisees par le petitionnaire qui doit acquerir un terrain nu et depollue. Elles doivent neanmoins etre realisees a priori en hiver (entre novembre et janvier), ce qui correspond a la periode la moins sensible pour la faune potentiellement presente sur le site. La periode de realisation des travaux d'aménagement menes par le maitre d'ouvrage sur le terrain nu sera vraisemblablement organisee en suivant (a partir de janvier-fevrier), pour une ouverture au 3eme trimestre, mais ce planning est dependant des delais d'obtention des autorisations. Tranchee de raccordement au reseau d'eau potable : entre 2 m environ pour les raccordements aux reseaux de ce cote de la rue (electricite, fibre) a 20 m maximum pour ceux localise a l'oppose (AEP). Les dispositifs et travaux prevus pour la gestion des eaux pluviales sont precises dans l'etude hydraulique (cf.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le supermarche ALDI sera exploite du lundi au samedi de 8h30 a 19h30 et de 8h30 a 12h30 le dimanche. Les batiments seront raccordes aux differents reseaux de la commune (electricite, eau potable, assainissement). La toiture du magasin sera valorisee pour la pose de panneaux photovoltaïques. Les espaces verts seront entretenus par l'enseigne. Les dechets issus de l'exploitation du supermarche ALDI seront tries puis stockes dans un local ferme avant leur collecte selective. Les cartons seront prealablement compactes afin de limiter les volumes. En fin d'exploitation, le batiment pourra etre reamenage par une autre enseigne ou demoli conformement a la reglementation en vigueur, notamment sur la gestion des dechets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procedure d'autorisation environnementale. Procedure d'instruction pour le depot du permis de construire (autorisation d'urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du site (selon geometre) Emprise au sol du batiment commercial Nombre de places de stationnements VL (permeables) Surface de voirie/parkings Surface d'espaces verts surfaces batiments demolis (selon plan masse existant) surface des panneaux photovoltaiques en toiture (selon plan toiture) longueur des	(6607 m2, m2) (1834 m2, m2) (70 (64), unite) (2562 m2, m2) (2107 m2, m2) (814, m2) (570, m2) (2 a 20 m maximum, m) (27,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 25 Voie : Avenue Edmond Michelet

Lieu-dit :

Localité : 25 Avenue Edmond Michelet 49300 Cholet

Code postal : 49300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°50'45"O Lat. : 47°4'21"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville de Cholet et de la commune associee du Puy Saint Bonnet (derniere modification approuvee le 22/01/2024) - Zonage UYc : secteur dont la vocation est d'accueillir des activites

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I : Etang des Noues a environ 2,2 km a l'Est ZNIEFF de type II : Massif forestier de Nuaille-Chanteloup a environ 2,2 km a l'Est
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Cholet est incluse dans les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département du Maine et Loire arrêtés (échéances 1 à 4). Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Réseau routier communal de Cholet Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Cholet le Pontreau approuvé le 23 mai 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Inondation Val de Moine approuvé pas de PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Inondation Val de Moine approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Site recensé dans la base de données CASIAS : SSP4004980 (PAL4900987) Merand Georges - Station service Total - DLI Site recensé dans la base de données ex-BASOL : Fiche Infosols SSP0003595 Station service TOTAL
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Natura 2000 le plus proche : Directive Habitat faune flore : Vallée de l'Argenton (FR5400439) à environ 28 km au Sud-est
D'un site classé ?	☐	☒	Site classé le plus proche : Parc oriental du Château des Colberts à environ 10km au Sud-est

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du projet sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si des matériaux doivent être évacués dans le cadre de travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Les opérations de dépollution ont été menées sous la responsabilité de
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les besoins en eau potable et en assainissement seront limités (vestiaires et sanitaires d'un local à usage commercial) et les équipements publics desservent le site déjà aménagés. Des panneaux photovoltaïques seront implantés en toiture pour produire de l'électricité (énergie renouvelable).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site n'est inscrit dans aucune zone naturelle classée ou réglementée relative à la biodiversité (faune, flore, habitat). Le projet sera réalisé sur un site déjà artificialisé et aménagé au sein d'une vaste zone d'activités industrielles et commerciales. Il ne présente a priori pas d'enjeu relatif à la biodiversité. Aucune prospection écologique n'a été menée sur le site. Le potentiel d'accueil
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le terrain du projet est localisé à environ 28 km de la zone Natura 2000 la plus proche : Vallée de l'Argenton (FR5400439). Aucune relation hydrologique n'existe entre les deux sites. (cf. annexe 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera réalisé sur un site déjà artificialisé et aménagé au sein d'une vaste zone d'activités industrielles et commerciales. Il ne consomme aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques. En revanche, le projet s'implantera sur un site pollué. Des opérations de réhabilitation sont en cours et cette problématique sera gérée conformément à la réglementation sur les sites et sols pollués avec en finalité la production d'une attestation ALUR codifiée par la norme NF X 31-620 garantissant que les mesures de gestion des
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé en zone inondable selon la cartographie du PPR Inondation Val de Moine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les déchets alimentaires du futur supermarché ALDI seront triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermes, ventilés et isolés. Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est generateur de trafic routier : transport de materiels/ materiaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantite et duree) et limite par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le supermarche ne devrait pas generer un trafic routier plus eleve par rapport a la situation actuelle de la zone d'activites, attirant deja la clientele d'un large rayon de chalandise au regard de la
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le bruit genere sera lie aux travaux realises avec des engins et au trafic. Cet impact sera limite dans le temps et restera de faible intensite par l'utilisation de materiels respectant les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerne par le fond acoustique urbain lie a l'avenue Edmond Michelet et aux activites adjacentes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'echappement des vehicules et materiels mecanises dont les emissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations engendrees par le projet seront celles eventuellement generees lors de la phase de travaux par les engins de chantier. L'impact sera limite dans le temps et devrait etre de faible intensite compte tenu des travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, il n'est pas prevu d'emission lumineuse particuliere. En phase d'exploitation, des lampadaires seront implantes de facon a eclaire prioritairement les zones de stationnements pendant les periodes
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les environs du projet sont concernees par les emissions lumineuses en provenance des candelabres presents le long de l'avenue Edmond Michelet ainsi qu'aux divers eclairages des etablissements de la zone d'activites
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront lies aux livraisons (limites grace a une organisation optimisee de la logistique) et au trafic routier du personnel et de la clientele. La pollution de l'air liee au trafic automobile
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Afin de gerer les eaux pluviales, il est propose de mettre en place un ouvrage de retention/infiltration enterre de type SAUL sous les stationnements a l'est du parking, interconnecte par le fond avec une veue au droit des
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales gerees seront restituees prioritairement dans le sous-sol par infiltration (hors emprise de l'ancienne station service) puis rejetees a debit regule dans le reseau pluvial communal pour la part

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, les effluents seront gérés au niveau de la base vie/ vestiaires et seront soit raccordés au réseau communal, soit équipés de dispositifs autonomes. En phase exploitation, les effluents domestiques et les eaux de lavage du magasin seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux de démolition et de construction généreront divers déchets de chantiers (principalement inerte et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation. En phase d'exploitation, l'activité génèrera divers types de déchets non dangereux (cartons, plastiques, bois, etc.) dont l'intégralité sera triée et révalorisée (en fonction des filières existantes et directement accessibles).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain est localisé en dehors de tout out perimeter de protection du patrimoine architectural, culturel et paysager. Il est inclus en zone de présomption de prescription archéologique mais pour un seuil minimal de 10000 m, ce qui ne concerne pas le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet est localisé en zone urbaine d'activités industrielles et commerciales, sur un terrain déjà aménagé et artificialisé. Le projet n'entraîne ainsi aucun changement d'usage du sol et se trouve parfaitement compatible avec les orientations d'urbanisme (zone à vocation d'activités commerciales et tertiaires au PLU de la commune).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Annexe 8

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à aménager un nouveau magasin ALDI sur un site déjà artificialisé au sein d'une vaste zone industrielle et commerciale, facilement accessible, en périphérie du centre-ville de Cholet. Le terrain est localisé en dehors de tout périmètre de protection de zones naturelles, de patrimoine, de captages ou encore de risque naturel ou technologique. Ainsi le projet ne consomme pas de zone naturelle, agricole ou forestière. Le projet permettra même à terme de revaloriser/réhabiliter un ancien site pollué. Le projet prévoit de réaliser des parkings perméables, de gérer les eaux pluviales à la parcelle et d'aménager des espaces verts périphériques (surface de l'ordre de 32% du site). Il prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts à la fois dans la conception et l'exploitation du magasin mais

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)